

Le Maire de la Commune de Muttersholtz informe les descendants ou successeurs de :

- SIGWALT Rawl auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 15 septembre 1903 emplacement B1 (14)
- SIGWALT Gustave auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 13 mai 1897 emplacement B1 (20)
- FELBER Jakob auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 20 septembre 1915 emplacement B4 (38+39+40)
- SIGWALT épouse HERZOG Fanny à qui une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 19 juin 1926 emplacement B5 (38+39)
- HARTWEG Gustave auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 14 février 1894 emplacement A5 (10+11)
- SIGWALT Virgile auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 6 avril 1922 emplacement A8 (8+9)
- URBAN Ursula à qui une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 23 octobre 1889 - emplacement A8 (24)
- BARRE Auguste auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 10 septembre 1921 - emplacement D3 (4+5+6)
- BERTHER Christian et SCHIFFMANN Karoline auxquels une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 1 mai 1919 emplacement C4 (9+10)
- SIGWALT (Prénom illisible) auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du (date complète illisible) 1918 - emplacement C5 (2)
- KLETHI épouse MATHIS Frau Mihna à qui une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 28 août 1918 emplacement C5 (10+11)
- SCHAEFFER Philippe auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 20 janvier 1892 emplacement C7 (6)
- SPINDLER Charles auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 22 février 1880 emplacement C11 (10)

Que, par application des articles L. 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le 29 juin 2021, à 14h30, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus désignée,

Ét les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Muttersholtz, le 25 mai 2021



Le Maire

Patrick BARBIER











